

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION (palliative vaud)

Analyses de pratiques et rencontres plénières pour les PRSP

En raison du nombre de places limité, les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Dans le formulaire online, en cochant la case « J'accepte les conditions de participation », la personne inscrite ou l'institution s'engage à les respecter dans leur intégralité.

1. Généralement, **au plus tard deux semaines avant** la rencontre annuelle ou les analyses de pratiques professionnelles, les confirmations officielles sont envoyées par courriel.
2. Dès lors, toute annulation ou absence de la personne inscrite, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à **un quelconque remboursement**, même en présence d'un certificat médical.
3. Pour les règlements effectués par les institutions, lors de chaque rappel, CHF 20.- supplémentaires seront facturés pour frais administratifs et la somme due devra être réglée dans les 10 jours.
4. palliative vaud se réserve le droit d'annuler la rencontre annuelle ou les analyses de pratiques professionnelles si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou en cas de force majeure.
5. La participation donne droit à la remise d'une attestation.
6. palliative vaud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles.